

Procès-verbal de la réunion du Conseil de la Faculté de droit, Section de droit civil, tenue le 29 juin 2020 à 16 h 30, via MsTeams

PRÉSENTS : La doyenne Marie-Eve Sylvestre; la vice-doyenne aux études Sophie Thériault; les professeurs Thomas Burelli, David Robitaille et Terry Skolnik; les professeurs à temps partiel William Desrochers et Louis-Charles Sirois; le doyen adjoint et secrétaire Pierre Thibault; la doyenne adjointe aux études supérieures, Sochetra Nget, la coordonnatrice de la maîtrise en droit notarial, Maître Natacha Bouffard; Me Caroline Montpetit (en remplacement de Me Nadine Dupuis, bâtonnière de l'Outaouais); Maryse Laflamme (Bibliothèque Brian-Dickson), les étudiants Éliane Boucher, Marlaina Correia (vice-présidente académique AEEDCO), Molie Deblois-Drouin (présidente sortante AEEDCO) et George Monastiriakos (président AEEDCO).

EXCUSÉS : La vice-doyenne à la recherche et aux communications Margarida Garcia; les professeures Anne-Françoise Debruche et Mona Paré; Maître Denis Turcotte, représentant du Barreau; les étudiants Ruth Bansoba, Félix Paiement et Mélanie Vermette (vice-présidente académique sortante AEEDCO); Maître Geneviève Parent, représentante de la Chambre des notaires.

1. Adoption de l'ordre du jour :

Louis-Charles Sirois propose, appuyé par William Desrochers, que l'ordre du jour soit adopté. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2020 (Conseil 2019-2020 04) :

Éliane Boucher propose, appuyée par Louis-Charles Sirois, que le procès-verbal de la réunion du 25 mars 2020 soit adopté. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Affaires découlant du procès-verbal :

Aucune. Voir le point 4, Informations de la doyenne.

4. Informations de la doyenne :

Nominations

La doyenne annonce la nomination de la professeure Jennifer Quaid au poste de vice-doyenne à la recherche pour un mandat de trois ans qui commence le 1er juillet.

Le professeur Thomas Burelli et Alexandre Lillo, professeur à temps partiel et doctorant, coprésideront la toute première Chaire en innovation pédagogique de la Faculté. Ce projet pilote est rendu possible grâce à des fonds de levée de fonds. La Chaire comprend un assistantat d'une valeur de 5 000 \$ et des fonds de 3 000 \$/an pour des projets spéciaux pendant trois ans. Elle permettra aux professeurs de continuer leur excellent travail sur la pédagogie par le jeu et de donner encore plus de visibilité à leurs multiples initiatives, tout en nous permettant de souligner l'importance de l'enseignement universitaire à la Faculté.

Nouveaux professeurs

La doyenne annonce également la nomination des professeures Emmanuelle Bernheim et Naivi Chikoc Barreda, en plus de deux professeurs à temps partiel à long terme (5 ans) : Me Maxime Brunet et Me Louis-Charles Sirois. Deux autres nominations de professeurs seront annoncées dans les prochaines semaines.

Session printemps-été 2020

La session printemps-été 2020 se déroule très bien jusqu'à maintenant, avec un nombre record d'inscriptions en particulier dans le nouveau cours Enjeux sociaux juridiques de la pandémie COVID-19 qui compte 120 étudiants inscrits dont un certain nombre de diplômés.

Admissions et inscriptions 2020-2021

Le cycle d'admission est pratiquement terminé et les cibles fixées ont été atteintes au programme de licence en droit. Il y a présentement 240 étudiants inscrits en première année. La doyenne félicite toutes les personnes impliquées dans le recrutement de nos étudiants. Aux études supérieures, les objectifs sont presque en voie d'être atteints : 12 étudiants au Ph.D. et une trentaine à la maîtrise. Dans les circonstances actuelles, c'est aussi un exploit et la doyenne félicite également toutes les personnes impliquées dans le processus de recrutement des étudiants gradués.

Nouveaux programmes

La doyenne mentionne qu'un cours du programme national en anglais sera offert entièrement en ligne durant le trimestre d'automne (DRC4395 – Obligations III) et un projet est en cours afin d'offrir ce programme majoritairement en ligne à compter de 2021-2022.

Un projet de maîtrise est aussi à l'étude : LL.M. exécutif pour cadres. Il s'agit d'un programme de maîtrise qui comprend seulement des cours, donc sans thèse ou mémoire. Une étude de marché est présentement effectuée et la doyenne souligne la collaboration du Barreau de l'Outaouais à cet égard.

Un microprogramme en droit et technologie fera l'objet d'une discussion et d'un vote plus tard au cours de cette réunion, de même que des modifications au programme de maîtrise en droit notarial.

Me Étienne Trépanier

Me Étienne Trépanier occupe le poste de juriste en résidence à la Faculté de droit, Section de droit civil, et ce, pour une période d'un an en vertu d'une entente de collaboration avec le ministère de la Justice du Canada afin de lancer le projet de plateforme de plaidoirie visuelle Jurivision :

<https://www.youtube.com/watch?v=RgAoDwQzXqU#action=share>

Il fera la promotion de la recherche par l'audiovisuel.

Plan de réintégration du pavillon Fauteux

Le plan de réintégration au pavillon Fauteux a été soumis à l'Administration centrale. Un retour progressif est maintenant prévu dans la semaine du 13 juillet si les autorités de la Santé publique de l'Ontario le permettent. Un protocole sera mis en place à cet effet.

Service du livre

L'Association des étudiantes et étudiants en droit civil de l'Outaouais (AEEDCO) est responsable du Service du livre (SDL) qui est un organisme sans but lucratif. Depuis quelques années, la transition est devenue plus difficile entre les étudiants qui gèrent le SDL et la gestion financière posait certains problèmes. C'est donc d'un commun accord qu'il a été convenu de transférer le SDL à la Librairie universitaire, comme l'a fait la Section de common law l'an dernier. Ce transfert sera fait dans les prochains jours et les professeurs recevront au début de juillet un message indiquant la façon de procéder pour que les étudiants aient

accès à leurs livres pour le trimestre d'automne. Il est entendu qu'il serait préférable de privilégier les ressources accessibles en ligne.

Rentrée 2020 et communications avec les étudiants

Un message avec une vidéo de la doyenne sera envoyé aux étudiants de première année au début du mois d'août afin de les informer (Guide de l'étudiant, ateliers à distance, mosaïque des professeurs et des membres du personnel administratif) et de les inviter à l'une ou l'autre rencontre d'information et d'orientation en ligne prévues le 27 août et le 1^{er} septembre.

Rentrée solennelle virtuelle

Une Rentrée solennelle virtuelle est en planification pour le 9 septembre sur l'heure du midi : discours et vidéos de la doyenne, du juge en chef de la Cour suprême et de nos récipiendaires de l'Ordre du mérite, entre autres. Plus de détails suivront à la fin du mois d'août.

5. Modifications mineures aux études supérieures :

5.1 Programme de maîtrise en droit notarial

La coordonnatrice à la maîtrise en droit notarial explique quelles sont les modifications proposées et le contexte dans lesquelles elles s'inscrivent. L'Université d'Ottawa a signé le 31 mars 2014 un protocole d'entente avec la Chambre des notaires du Québec et les universités québécoises offrant le programme de maîtrise en droit notarial. Ce protocole a été récemment modifié afin de tenir compte de la place accordée dans le Code de procédure civile des modes privés de prévention et de règlement des différends, ainsi que de l'importance des règles du droit international privé dans les interactions juridiques entre les citoyens. Les modifications mineures proposées reflètent ces changements; modifications aux descriptions de cours, changements dans la chronologie des cours (voir Annexe 1 pour les détails).

Ces modifications amélioreront l'expérience universitaire des étudiants en leur permettant d'approfondir et de mieux assimiler leurs connaissances dans des domaines d'actualités.

Ces changements n'auront aucun impact sur les étudiants présentement inscrits. Les changements s'appliqueront pour les étudiants qui débiteront le programme en septembre 2020.

Après discussion, Natacha Bouffard propose, appuyée par Louis-Charles Sirois, l'adoption des modifications proposées au programme de maîtrise en droit notarial. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5.2 Microprogramme en droit et technologie

La doyenne adjointe aux études supérieures présente ce nouveau microprogramme. Le « Microprogramme en droit et technologie » aura pour but d'améliorer les compétences des étudiants dans le domaine du droit des technologies et des technologies du droit sans qu'ils soient obligés de satisfaire les exigences complètes d'un grade. Ce microprogramme fera partie des microprogrammes en constituant une forme de microcrédits universitaires qui peuvent être reconnus et modulables pour un futur programme menant à un grade (voir Annexe 2 pour les détails).

La création du Microprogramme en droit et technologie comprendra l'ensemble de cours ou d'activités de recherche suivants pour un total de 6 crédits :

DCL7718 Droit des technologies (3 cr)

ou

DCL7318 Law for Technology (3 cr)

et

DCL 7719 Technologies pour le droit (3 cr)

ou

DCL7319 Technology for Law (3 cr)

Ce Microprogramme en droit et technologie attirera les candidats sur le marché du travail notamment dans les domaines du droit des technologies et des technologies du droit. Les étudiants approfondiront leurs connaissances dans les domaines du droit des technologies et des technologies du droit leur permettant ainsi d'acquérir de nouvelles compétences pour leurs fins professionnelles et développements de carrière.

La création du microprogramme en droit et technologie permettra d'optimiser nos programmes et nos occasions de formation pour les rendre plus attrayants et mieux adaptés aux besoins de nos futurs étudiants et ainsi attirer des étudiants qui souhaitent compléter des cours au niveau gradué sans avoir à compléter un programme de maîtrise ou de diplôme d'études supérieures complet.

La création du Microprogramme en droit et technologie permettra aux étudiants d'acquérir des compétences spécifiques ou d'améliorer ses connaissances en droit des technologies et technologies du droit dans une approche interdisciplinaire, incluant l'apprentissage de la programmation.

L'intégration des microprogrammes à notre offre de programmes est directement liée à l'objectif 1 de Transformation 2030 : Être agiles et ouverts dans notre offre de programme en augmentant l'offre de programmes et de microprogrammes interdisciplinaires sur mesure, combinables et modulables.

Les étudiants qui s'inscriront dans le Microprogramme en droit et technologie suivront leurs cours ou activités de recherche avec les étudiants inscrits au programme de maîtrise, ce qui leur permettront d'obtenir la même expérience universitaire enrichissante qu'un étudiant régulier.

L'inscription au microprogramme se fera par la voie du processus d'inscription des étudiants spéciaux. Conformément à ce processus, la direction des études supérieures en droit sera responsable de revoir les demandes d'inscriptions. Le personnel administratif déjà en place au BES s'occupera de les inscrire et de les appuyer.

Les étudiants déjà admis dans le programme de maîtrise droit et technologie peuvent compléter sur une base facultative le microprogramme en droit et technologie et ces crédits satisferont en partie les exigences pour l'octroi de ce grade.

Après discussion, Sochetra Nget propose, appuyée par Sophie Thériault, l'adoption du microprogramme en droit et technologie. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Affaires diverses

Sauf cas d'urgence, la prochaine réunion du Conseil aura lieu le mercredi 30 septembre à 16 h.

Aucune autre affaire n'ayant à être discutée, la séance est levée à 17 h 10.

Le doyen adjoint et secrétaire,

Pierre Thibault

ANNEXE 1



uOttawa

DEMANDE AU SÉNAT

Modifications mineures aux programmes existants

Faculté : Faculté de droit
Unité scolaire : Études supérieures en droit
Numéro de la demande : **2020-GRAD-DCL**

Programme(s) :
Maîtrise en droit notarial

Approbations

Unité scolaire : Date : 17 juin 2020
Validation auprès de la GEÉ : Date
Conseil de la faculté : Date
Rapport trimestriel au Conseil des études du premier cycle ou au Conseil des études supérieures : Date

Date de mise en vigueur

Septembre 2020

Sommaire

Veillez décrire brièvement (maximum 50 mots) les modifications mineures proposées

Les changements proposés consistent à :

- 1) faire certaines modifications aux descriptifs de certains cours et titre d'un cours, afin de respecter le protocole d'entente entre l'Université d'Ottawa et la Chambre des notaires du Québec.
- 2) changer la répartition de deux cours, afin d'améliorer et faciliter l'enseignement des cours plus généraux en ce qui concerne leur application transversale dans d'autres cours du programme.

Gabarit pour la proposition des modifications mineures aux programmes existants

1. Fournir une description détaillée des modifications mineures proposées ainsi que leur contextualisation (création de cours, modifications aux titres, descriptions ou préalables de cours, modifications à la liste des cours obligatoires/optionnels, etc.). Veuillez vous référer au PIAQ pour une définition des modifications mineures.

Note : le changement de nom ou du grade d'un programme existant est considéré une modification mineure, mais exige néanmoins une approbation du Comité exécutif du Sénat et du Sénat.

1) Pour son programme de maîtrise en droit notarial, l'Université d'Ottawa a signé le 31 mars 2014 un protocole d'entente avec la Chambre des notaires du Québec et les universités québécoises offrant le programme de maîtrise en droit notarial. L'annexe B (Description générale du programme de maîtrise en droit notarial) de ce protocole a été modifiée afin de tenir compte de la place accordée dans le Code de procédure civile des modes privés de prévention et de règlement des différends, ainsi que pour tenir compte de l'importance des règles du droit international privé dans les interactions juridiques entre les citoyens.

Afin de conserver le nombre total de crédits à 54, il faut apporter quelques changements aux descriptifs des cours déjà offerts dans le programme, et changer le titre d'un cours, comme suit :

Description actuelle	Nouvelle Description
<p>DCL5521 Initiation à la rédaction d'actes et à la profession notariale Introduction à la profession notariale et au droit préventif et au droit préventif (le rôle, les devoirs et la responsabilité du notaire; les actes du notaire, les actes notariés, leur communication et leur conservation). Règles de conservation). Règles et techniques de rédaction d'une opinion juridique, d'un acte notarié et d'un acte de procédure non contentieuse. Introduction à la rédaction préventive et aux conventions de règlement de conflits. Exercices d'analyse, d'interprétation et de rédaction des actes concernés</p> <p><u>redaction des</u></p>	<p>DCL5521 Initiation à la rédaction d'actes profession notariale Introduction à la profession notariale (le rôle, les devoirs et la responsabilité notariés, leur communication et leur et technique de rédactions d'une Acte notarié et d'un acte de Introduction à la rédaction préventive de règlement de <u>conflits (incluant modes privés de prévention et de</u> exercices d'analyse, d'interprétation et de actes concernés.</p>
<p>DCL5522 Stage de droit notarial Travail en pratique privée ou au gouvernement sous la supervision d'un maître de stage. Rapport de stage supervisé par un membre de la Faculté de droit un membre de la</p>	<p>DCL 5522 Stage de droit notarial Travail en pratique privée ou au supervision d'un maître de stage. <u>et travaux pratiques</u> supervisés par Faculté de droit.</p>
<p>DCL5524 Relations familiales Analyse de cas, dossiers pratiques et rédaction d'actes et rédaction d'actes touchant principalement les domaines suivants : domaines suivants :</p>	<p>DCL5524 Relations familiales Analyse de cas, dossiers pratiques touchant principalement les</p>

<p>régimes matrimoniaux; conventions matrimoniales; matrimoniales; union civile; union de fait; la célébration du mariage célébration du mariage ou de l'union civile, dissolution et liquidation du liquidation du régime matrimonial et conséquences fiscales; projets conséquences fiscales; projets d'accord en matière de séparation et de divorce; et de divorce; droit international privé; adoption; régimes de régimes de protection des personnes inaptes ou absentes (tutelle, ou absentes (tutelle, curatelle, conseiller, mandat d'inaptitude) et administration d'inaptitude) et administration du bien d'autrui. Initiation à la médiation familiale. médiation familiale <u>et aux</u> <u>des différends</u></p>	<p>régimes matrimoniaux; conventions union civile; union de fait; la ou de l'union civile, dissolution et régime matrimonial et d'accord en matière de séparation droit international privé; adoption; protection des personnes inaptes curatelle, conseiller, mandat du bien d'autrui. Initiation à la <u>modes privés de prévention de règlement</u></p>
<p>DCL5525 Négociation et transferts de propriété propriété Initiation aux règles de la négociation. Analyse de cas, négociation. Analyse de cas dossiers pratiques et rédaction d'actes touchant d'actes touchant principalement les domaines suivants : avant-contrats; suivants : avant-contrats; contrats translatifs de propriété (promesse de vente, (promesse de vente, vente, vente d'un immeuble à usage d'habitation, d'habitation, vente d'entreprise, vente de créance, échange, dation de créance, échange, dation de paiement, donation, etc.); patrimoines d'affectation; patrimoines d'affectation; reconnaissance judiciaire du droit de propriété; <u>publicité</u> propriété; lois fiscales <u>des droits</u>; lois fiscales applicables et conséquences fiscales; restrictions ou restrictions ou autorisations résultants de lois particulières particulières (Loi sur la (Loi sur la protection du territoire agricole, Loi sur sur l'acquisition l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents résidents, Loi sur les biens Loi sur les biens culturels, Loi sur la Régie du logement.</p>	<p>DCL5525 Négociation et transferts de Initiation aux règles de la dossiers pratiques et rédaction principalement les domaines contrats translatifs de propriété vente, vente d'un immeuble à usage vente d'entreprise, vente de paiement, donation, etc.); reconnaissance judiciaire du droit de applicables et conséquences fiscales; autorisations résultants de lois la protection du territoire agricole, Loi de terres agricoles par des non- culturels, Loi sur la Régie du logement.</p>
<p>DCL5526 Engagements financiers Analyse de cas, dossiers pratiques et rédaction rédaction d'actes</p>	<p>DCL5526 Engagements financiers Analyse de cas, dossiers pratiques et</p>

<p>d'actes touchant principalement les domaines suivants : sujets : obligations; obligations; reconnaissance de dette; sûretés (priorités, (priorités, hypothèques, hypothèques, garantie bancaire, cautionnement); garanties particulières garanties particulières (vente à tempérament, faculté de rachat, clause résolutoire, rachat, clause résolutoire, fiducie); <u>publicité des droits</u>; vente du bien d'autrui; procédure particulière à la vente du bien d'autrui; privé; droit comparé ordre de collocation; droit international privé; droit comparé (garanties mobilières de common law) faillite et insolvabilité. (garanties mobilières de common law) faillite et insolvabilité.</p>	<p>touchant principalement les domaines reconnaissance de dette; sûretés garantie bancaire, cautionnement); (vente à tempérament, faculté de rachat, clause résolutoire, fiducie); procédure particulière à la vente du bien d'autrui; ordre de collocation; droit international privé; droit comparé (garanties mobilières de common law) faillite et insolvabilité.</p>
<p>DCL5529 Droit des sociétés commerciaux</p> <p>Analyse de cas, dossiers pratiques et rédaction d'actes rédactions d'actes touchant principalement les domaines suivants : sujets : constitution, fonctionnement, financement, réorganisation, financement, réorganisation, fusion et liquidation des sociétés par actions; distribution actions, distribution et attribution de bénéfices, surplus, biens ou avantages aux actionnaires; sociétés de personnes; lois fiscales et lois fiscales et lois connexes; planifications financières, corporatives et fiscales. corporatives et fiscales.</p>	<p>DCL5529 Droit des sociétés et baux</p> <p>Analyse de cas, dossiers pratiques et rédactions d'actes touchant principalement les domaines sujets : constitution, fonctionnement, fusion et liquidation des sociétés par actions, distribution et attribution de bénéfices, surplus, actionnaire; société de personnes; lois fiscales et lois Connexes, planifications financières, corporatives et fiscales.</p>
	<p><u>Baux commerciaux.</u></p>
<p>2) A changer la répartition des cours DCL5525 et DCL5527, afin d'améliorer et faciliter l'enseignement des cours plus généraux (DCL5521 et DCL5523) offerts à la session d'automne en ce qui concerne leur application transversale dans le cours de DCL5525.</p>	
<p>SÉQUENCE DES COURS</p>	
<p>Session automne ACTUELLE NOUVELLE</p> <p>DCL5521 INITIATION À LA RÉDACTION D'ACTES ET À LA PROFESSION NOTARIALE (3cr.) DCL5522 STAGE DE DROIT NOTARIAL (3cr.) DCL5524 RELATIONS FAMILIALES (3cr.) DCL5523 PUBLICITÉ DES DROITS ET PROPRIÉTÉ (3cr.) (3cr)</p> <p><u>DCL5525 NÉGOCIATION ET TRANSFERTS DE PROPRIÉTÉ (3cr.) (3cr)</u> DCL5501 MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE JURIDIQUE (3cr.)</p>	<p>Session automne</p> <p>DCL5521 INITIATION À LA RÉDACTION D'ACTES ET À LA PROFESSION NOTARIALE (3cr.) DCL5522 STAGE DE DROIT NOTARIAL (3 cr.) DCL5524 RELATIONS FAMILIALES (3 cr.) DCL5523 PUBLICITÉ DES DROITS ET PROPRIÉTÉ (3cr.)</p> <p><u>DCL5527 DÉCÈS ET TRANSMISSION DES BIENS</u> DCL 5501 MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE JURIDIQUE (3cr.)</p>

Session d'hiver ACTUELLE NOUVELLE	Session d'Hiver
DCL5526 ENGAGEMENTS FINANCIERS (3cr.)	DCL5526 ENGAGEMENTS FINANCIERS (3cr)
<u>DCL5527 DÉCÈS ET TRANSMISSION DES BIENS (3cr.)</u>	<u>DCL5525 NÉGOCIATION ET TRANSFERT DE</u>
<u>PROPRIÉTÉ (3cr)</u>	
DCL5528 EXAMEN DES TITRES IMMOBILIERS (3cr.)	DCL5528 EXAMEN DES TITES IMMOBILIERS (3cr)
DCL5529 DROIT DES SOCIÉTÉS (3cr.)	DCL5529 DROIT DES SOCIÉTÉS ET BAUX
COMMERCIAUX	
	(3cr)
Deux cours optionnels (3 crédits chaque) ou mémoire (6 crédits).	Deux cours optionnels (3 crédits
chaque) ou mémoire (6	crédits).

Le cas échéant, veuillez indiquer toute modification au titre du grade conféré

Français : n/a
Anglais :n/a

Le cas échéant, veuillez indiquer toute modification au titre officiel du programme tel qu'il apparaît sur le relevé de notes

Français :n/a
Anglais :n/a

2. Fournir une justification des modifications mineures proposées.

1) Suivre le protocole d'entente intervenu entre l'université d'Ottawa et la Chambre des notaires du Québec et maintenir le financement en découlant.
2) Améliorer l'enseignement de certains cours et améliorer l'expérience étudiante dans ces cours.

3. Le cas échéant, décrire les effets de ces modifications sur :

a) la mission de l'Université vis-à-vis du bilinguisme

Aucun impact

b) les axes stratégiques de l'Université et de l'unité scolaire

Aucun impact

c) le recrutement

Aucun impact

d) l'expérience universitaire des étudiants¹⁾

Ces modifications amélioreront l'expérience universitaire des étudiants en leur permettant d'approfondir leur connaissances dans des domaines d'actualités. Meilleures assimilations des connaissances.

e) les méthodes d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation et les ajustements ultérieurs à apporter

Note : au besoin le SAEA peut vous appuyer. Veuillez communiquer avec Geneviève Gauthier à ggauthi4@uottawa.ca ou à saea-tlss@uottawa.ca.

Aucun impact majeur, une réorganisation du temps accordé à certains sujets et la mise en place de travaux pratiques.

f) les exigences en espace physique ainsi que sur les ressources professorales, les ressources matérielles et financières exigées et la taille des classes envisagée

Note : dans ce cas, une approbation préalable du doyen et du provost associé à la planification et aux budgets académiques (rechinst@uottawa.ca) est nécessaire. Veuillez inclure toute documentation pertinente dans l'Annexe 4.

Aucun impact

g) la structure administrative du programme

Aucun impact

h) l'offre et la séquence de cours

Note : s'il s'agit d'une création de cours, spécifiez les résultats d'apprentissage, comment le cours s'insère-t-il dans la cohérence du cursus et comment le cours est en conformité avec la mission et les plans académiques de l'Université.

Les cours offerts restent les mêmes. Nous déplaçons le cours DCL5525 de la session d'automne à la session d'hiver et le cours DCL5527 de la session d'hiver à la session d'automne.

i) des programmes existants dans la faculté ou dans d'autres facultés

Note : dans ce cas, joindre dans l'Annexe 3 tout document démontrant que tous les intervenants concernés ont été consultés par rapport aux modifications proposées.

Aucun impact

j) les étudiants déjà inscrits dans le programme et les mesures prises à cet égard (ex. : est-ce qu'une clause grand-père est nécessaire ?)

Ces changements n'auront aucun impact sur les étudiants présentement inscrits. Les changements s'appliqueront pour les étudiants qui débiteront le programme en septembre 2020.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Tableau comparatif des modifications proposées au texte de l'annuaire (version actuelle vs version proposée) en anglais et en français.

Français

ANNUAIRE (français)	ANNUAIRE (français)
<p>SURVOL Maîtrise en droit avec concentration en droit notarial</p> <p>Titre du grade: Maîtrise en droit avec concentration en droit notarial Exigences du grade</p>	<p>SURVOL Maîtrise en droit avec concentration en droit notarial</p> <p>Titre du grade: Maîtrise en droit avec concentration en droit notarial Exigences du grade</p>
<p>EXIGENCES D'ADMISSION (pour les programmes aux études supérieures seulement) Pour être admissible au programme de maîtrise en droit (LL.M.), il faut détenir un diplôme de premier cycle en droit d'une université canadienne, ou un diplôme équivalent de premier cycle en droit d'une université étrangère ou, exceptionnellement, un diplôme jugé équivalent par le Comité d'admission du programme. Les candidats doivent avoir obtenu leur diplôme de premier cycle en droit avec une</p>	<p>EXIGENCES D'ADMISSION (pour les programmes aux études supérieures seulement) Pour être admissible au programme de maîtrise en droit (LL.M.), il faut détenir un diplôme de premier cycle en droit d'une université canadienne, ou un diplôme équivalent de premier cycle en droit d'une université étrangère ou, exceptionnellement, un diplôme jugé équivalent par le Comité d'admission du programme. Les candidats doivent avoir obtenu leur diplôme de premier cycle en droit avec une</p>

ANNUAIRE (français)	ANNUAIRE (français)
<p>moyenne minimale de 70%(B) calculée selon les directives de la Faculté des études supérieures et postdoctorales Une attention spéciale est accordée à l'expérience en milieu juridique, à la recherche déjà accomplie et aux lettres de recommandation</p>	<p>moyenne minimale de 70%(B) calculée selon les directives de la Faculté des études supérieures et postdoctorales Une attention spéciale est accordée à l'expérience en milieu juridique, à la recherche déjà accomplie et aux lettres de recommandation</p>
<p>EXIGENCES DU PROGRAMME</p>	<p>EXIGENCES DU PROGRAMME</p>
<p>Session automne</p>	<p>Session automne</p>
<p>DCL5521 INITIATION À LA RÉDACTION D'ACTES ET À LA PROFESSION NOTARIALE (3cr.) DCL5522 STAGE DE DROIT NOTARIAL (3cr.) DCL5524 RELATIONS FAMILIALES (3cr.) DCL5523 PUBLICITÉDES DROITS ET PROPRIÉTÉ (3cr.)</p>	<p>DCL5521 INITIATION À LA RÉDACTION D'ACTES ET À LA PROFESSION NOTARIALE (3cr.) DCL5522 STAGE DE DROIT NOTARIAL (3cr.) DCL5524 RELATIONS FAMILIALES (3cr.) DCL5523 PUBLICITÉDES DROITS ET PROPRIÉTÉ (3cr.)</p>
<p><u>DCL5525 NÉGOCIATION ET TRANSFERTS DE PROPRIÉTÉ (3cr.)</u> DCL5501 MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE JURIDIQUE (3cr.)</p>	<p><u>DCL5527 DÉCÈS ET TRANSMISSION DES BIENS (3cr.)</u> DCL5501 MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE JURIDIQUE (3cr.)</p>
<p>Session hiver</p>	<p>Session hiver</p>
<p>DCL5526 ENGAGEMENTS FINANCIERS (3cr.) <u>DCL5527 DÉCÈS ET TRANSMISSION DES BIENS (3cr.)</u> DCL5528 EXAMEN DES TITRES IMMOBILIERS (3cr.) DCL5529 DROIT DES SOCIÉTÉS (3cr.)</p>	<p><u>DCL5525 NÉGOCIATION ET TRANSFERTS DE PROPRIÉTÉ (3cr.)</u> DCL5526 ENGAGEMENTS FINANCIERS (3cr.) DCL5528 EXAMEN DES TITRES IMMOBILIERS (3cr.) DCL5529 DROIT DES SOCIÉTÉS <u>ET BAUX COMMERCIAUX</u> (3cr.)</p>
<p>Deux cours optionnels (3 crédits chaque) ou mémoire (6 crédits).</p>	<p>Deux cours optionnels (3 crédits chaque) ou mémoire (6 crédits).</p>
<p>Session printemps</p>	<p>Session printemps</p>
<p>DCL5532 DROIT NOTARIAL APPROFONDI I (3cr.)</p>	<p>DCL5532 DROIT NOTARIAL APPROFONDI I (3cr.)</p>
<p>DCL5533 DROIT NOTARIAL APPROFONDI II (3cr.)</p>	<p>DCL5533 DROIT NOTARIAL APPROFONDI II (3cr.)</p>
<p>Session automne</p>	<p>Session automne</p>
<p>DCL5821 STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL (12cr.)</p>	<p>DCL5821 STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL (12cr.)</p>
<p>Résidence</p>	<p>Résidence</p>
<p>L'exigence de résidence à la maîtrise pour les étudiants admis à temps plein est de cinq sessions</p>	<p>L'exigence de résidence à la maîtrise pour les étudiants admis à temps plein est de cinq sessions</p>
<p>Limite de temps</p>	<p>Limite de temps</p>

ANNUAIRE (français)	ANNUAIRE (français)
Temps plein : 5 sessions	Temps plein : 5 sessions
Statut	Statut
Temps plein seulement	Temps plein seulement

English

CALENDAR TEXT (English)	CALENDAR TEXT (English)
<p>OVERVIEW Master of Laws with Concentration in Notarial Law</p> <p>Title of degree: Master of Laws Concentration in Notarial Law</p> <p>ADMISSION REQUIREMENTS (for graduate programs only)</p> <p>To be considered for admission to the master of laws (LLM) program, applicants must have an undergraduate law degree from a Canadian university or an equivalent foreign law degree or, exceptionally, a degree deemed equivalent by the program Admissions Committee. Candidates must have completed their undergraduate law degree with an average of at least 70% (B), calculated in accordance with the Faculty of Graduate and Postdoctoral Studies (FGPS) guidelines. Particular attention is paid to relevant legal experience, prior research and letters of reference.</p> <p>PROGRAM REQUIREMENTS Session automne</p> <p>DCL5521 INITIATION À LA RÉDACTION D'ACTES ET À LA PROFESSION NOTARIALE (3cr.) DCL5522 STAGE DE DROIT NOTARIAL (3cr.) DCL5524 RELATIONS FAMILIALES (3cr.) DCL5523 PUBLICITÉDES DROITS ET PROPRIÉTÉ (3cr.)</p> <p><u>DCL5525 NÉGOCIATION ET TRANSFERTS DE PROPRIÉTÉ (3cr.)</u> DCL5501 MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE JURIDIQUE (3cr.)</p>	<p>OVERVIEW Master of Laws with Concentration in Notarial Law</p> <p>Title of degree: Master of Laws Concentration in Notarial Law</p> <p>ADMISSION REQUIREMENTS (for graduate programs only)</p> <p>To be considered for admission to the master of laws (LLM) program, applicants must have an undergraduate law degree from a Canadian university or an equivalent foreign law degree or, exceptionally, a degree deemed equivalent by the program Admissions Committee. Candidates must have completed their undergraduate law degree with an average of at least 70% (B), calculated in accordance with the Faculty of Graduate and Postdoctoral Studies (FGPS) guidelines. Particular attention is paid to relevant legal experience, prior research and letters of reference.</p> <p>PROGRAM REQUIREMENTS Session automne</p> <p>DCL5521 INITIATION À LA RÉDACTION D'ACTES ET À LA PROFESSION NOTARIALE (3cr.) DCL5522 STAGE DE DROIT NOTARIAL (3cr.) DCL5524 RELATIONS FAMILIALES (3cr.) DCL5523 PUBLICITÉDES DROITS ET PROPRIÉTÉ (3cr.)</p> <p><u>DCL5527 DÉCÈS ET TRANSMISSION DES BIENS (3cr.)</u> DCL5501 MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE</p>

CALENDAR TEXT (English)	CALENDAR TEXT (English)
<p>Session hiver</p> <p>DCL5526 ENGAGEMENTS FINANCIERS (3cr.) <u>DCL5527 DÉCÈS ET TRANSMISSION DES BIENS (3cr.)</u> DCL5528 EXAMEN DES TITRES IMMOBILIERS (3cr.) DCL5529 DROIT DES SOCIÉTÉS (3cr.)</p> <p>Deux cours optionnels (3 crédits chaque) ou mémoire (6 crédits).</p> <p>Session printemps</p> <p>DCL5532 DROIT NOTARIAL APPROFONDI I (3cr.)</p> <p>DCL5533 DROIT NOTARIAL APPROFONDI II (3cr.)</p> <p>Session automne</p> <p>DCL5821 STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL (12cr.)</p> <p>Résidence</p> <p>L'exigence de résidence à la maîtrise pour les étudiants admis à temps plein est de cinq sessions</p> <p>Limite de temps</p> <p>Temps plein : 5 sessions</p> <p>Statut</p> <p>Temps plein seulement</p>	<p>JURIDIQUE (3cr.)</p> <p>Session hiver</p> <p><u>DCL5525 NÉGOCIATION ET TRANSFERTS DE PROPRIÉTÉ (3cr.)</u> DCL5526 ENGAGEMENTS FINANCIERS (3cr.) DCL5528 EXAMEN DES TITRES IMMOBILIERS (3cr.) DCL5529 DROIT DES SOCIÉTÉS <u>ET BAUX COMMERCIAUX (3cr.)</u></p> <p>Deux cours optionnels (3 crédits chaque) ou mémoire (6 crédits).</p> <p>Session printemps</p> <p>DCL5532 DROIT NOTARIAL APPROFONDI I (3cr.)</p> <p>DCL5533 DROIT NOTARIAL APPROFONDI II (3cr.)</p> <p>Session automne</p> <p>DCL5821 STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL (12cr.)</p> <p>Résidence</p> <p>L'exigence de résidence à la maîtrise pour les étudiants admis à temps plein est de cinq sessions</p> <p>Limite de temps</p> <p>Temps plein : 5 sessions</p> <p>Statut</p> <p>Temps plein seulement</p>

ANNEXE 2 : Document uoCampus, le cas échéant (création, modification ou abolition de cours). Veuillez vous référer au [Guide pour la préparation des demandes au Sénat](#).

ANNEXE 3 : Dans le cas des modifications mineures touchant les programmes de plusieurs facultés, joindre tout document démontrant que tous les intervenants concernés ont été consultés par rapport aux modifications proposées. Veuillez vous référer au [Guide pour la préparation des demandes au Sénat](#).

ANNEXE 4 : Si les modifications mineures proposées ont un impact sur les ressources humaines et matérielles nécessaires au déploiement du programme, veuillez inclure toute documentation pertinente concernant l'approbation préalable du doyen et du provost associé à la planification et aux budgets académiques.

ANNEXE 2



uOttawa

DEMANDE AU SÉNAT

Modifications mineures aux programmes existants

Faculté : Droit
 Unité scolaire : Études supérieures
 Numéro de la demande : **DCL-GRAD-2020**

Programme(s) :

Microgramme en droit et technologie
Microgram in Law and Technology

Approbations

Unité scolaire :
 Comité des études supérieures : 17 juin 2020
 Validation auprès de la GEÉ : Date : en circulation
 Conseil de la faculté
 Conseil de la Section de droit civil :
 Conseil de la Section de common law :

Rapport trimestriel au Conseil des études du premier cycle ou au Conseil des études supérieures : Date

Date de mise en vigueur

Septembre 2020

Sommaire

Veillez décrire brièvement (maximum 50 mots) les modifications mineures proposées

Nous proposons le « Microprogramme en droit et technologie » qui aura pour but d'améliorer les compétences des étudiants dans le domaine du droit des technologies et des technologies du droit sans qu'il soit obligé à satisfaire les exigences complètes d'un grade. Ces *microprogrammes* sont aussi une forme de microcrédits universitaires qui peuvent être reconnus et modulables pour un futur programme menant à un grade.

Gabarit pour la proposition des modifications mineures aux programmes existants

1. Fournir une description détaillée des modifications mineures proposées ainsi que leur contextualisation (création de cours, modifications aux titres, descriptions ou préalables de cours, modifications à la liste des cours obligatoires/optionnels, etc.). Veuillez vous référer au PIAQ pour une définition des modifications mineures.

Note : le changement de nom ou du grade d'un programme existant est considéré une modification mineure, mais exige néanmoins une approbation du Comité exécutif du Sénat et du Sénat.

La création du Microprogramme en droit et technologie comprendra l'ensemble de cours ou d'activités de recherche suivants pour un total de 6 crédits :

1F) DCL7718 Droit des technologies (3 cr)

Ce cours donne une vision d'ensemble des enjeux juridiques du monde numérique et des technologies automatisées (intelligence artificielle, chaîne de blocs, robotique, etc.). L'objectif du cours est de fournir aux étudiants les outils nécessaires pour comprendre les enjeux sociaux et juridiques des technologies, tant au Canada que dans une perspective internationale et comparée (par exemple, Union européenne et États-Unis).

ou

1E) DCL7318 Law for Technology (3 cr)

This course provides an overview of the legal issues in the digital context and surrounding automated technologies (e.g., Artificial Intelligence, Blockchain, Robotics). The objective of the course is to provide students with the necessary tools to understand the social and legal issues surrounding technologies, both in Canada and from an international and comparative perspective (e.g., European Union and United States).

et

2F) DCL 7719 Technologies pour le droit (3 cr)

Ce cours offre une introduction pratique aux technologies pour le droit et ses impacts sur la profession et le système juridique. L'objectif du cours est de fournir des compétences de programmation de base pour comprendre, créer et évaluer ces applications technologiques.

ou

2E) DCL7319 Technology for Law (3 cr)

This course provides a practical introduction to legal technology, and its impact on the profession and the legal system. The objective of the course is to provide basic programming skills to understand, create and evaluate these technological applications.

Ce Microprogramme en droit et technologie attirera les candidats sur le marché du travail notamment dans les domaines du droit des technologies et des technologies du droit. Les étudiants approfondiront leurs connaissances dans les domaines du droit des technologies et des technologies du droit leur permettant ainsi d'acquérir de nouvelles compétences pour leurs fins professionnelles et développements de carrière.

Ce Microprogramme en en droit et technologie pourra aussi être reconnu et modulable à l'intérieur du programme de maîtrise LLM en droit et technologie. Alternatively, it may count toward the general Masters of Law (LLM)

Le cas échéant, veuillez indiquer toute modification au titre du grade conféré

Français : N/A (les étudiants n'obtiendront pas de grade pour les microprogrammes)

Anglais : N/A (les étudiants n'obtiendront pas de grade pour les microprogrammes)

Le cas échéant, veuillez indiquer toute modification au titre officiel du programme tel qu'il apparaît sur le relevé de notes

Français : Microprogramme en droit et technologie

Anglais : Microprogram in Law and Technology

2. Fournir une justification des modifications mineures proposées.

La création du Microprogramme en droit et technologie permettra d'optimiser nos programmes et nos occasions de formation pour les rendre plus attrayants et mieux adaptés aux besoins de nos futurs étudiants et ainsi attirer des étudiants qui souhaitent compléter des cours au niveau gradué sans avoir à compléter un programme de maîtrise ou de diplôme d'études supérieures complet.

La création du Microprogramme en droit et technologie permettra aux étudiants d'acquérir des compétences spécifiques ou d'améliorer ses connaissances en droit des technologies et technologies du droit dans une approche interdisciplinaire, incluant l'apprentissage de la programmation.

3. Le cas échéant, décrire les effets de ces modifications sur :

a) la mission de l'Université vis-à-vis du bilinguisme

The Microprogram will be offered in both French and English.

b) les axes stratégiques de l'Université et de l'unité scolaire

L'intégration des microprogrammes à notre offre de programmes est directement liée à l'objectif 1 de *Transformation 2030* : Être agiles et ouverts dans notre offre de programme en augmentant l'offre de programmes et de microprogrammes interdisciplinaires sur mesure, combinables et modulables.

c) le recrutement

L'intégration du Microprogramme en droit et technologie nous permettra d'attirer une différente clientèle, notamment les travailleurs et travailleuses dans le domaine du droit cherchant à acquérir une expertise avancée en droit des technologies et technologies du droit.

d) l'expérience universitaire des étudiants

Les étudiants qui s'inscriront dans le Microprogramme en droit et technologie suivront leurs cours ou activités de recherche avec les étudiants inscrits au programme de maîtrise, ce qui leur permettra d'obtenir la même expérience universitaire enrichissante qu'un étudiant régulier.

e) les méthodes d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation et les ajustements ultérieurs à apporter

Note : au besoin le SAEA peut vous appuyer. Veuillez communiquer avec Geneviève Gauthier à ggauthi4@uottawa.ca ou à saea-tlss@uottawa.ca.

The Microprogram will be offered through entirely online courses and will mostly be asynchronous, enabling remote participation from around the world.

f) les exigences en espace physique ainsi que sur les ressources professorales, les ressources matérielles et financières exigées et la taille des classes envisagée

Note : dans ce cas, une approbation préalable du doyen et du provost associé à la planification et aux budgets académiques (rechinst@uottawa.ca) est nécessaire. Veuillez inclure toute documentation pertinente dans l'Annexe 4.

N/A

g) la structure administrative du programme

L'inscription au Microprogramme se fera par la voie du processus d'inscription des étudiants spéciaux. Conformément à ce processus, la direction des études supérieures en droit sera responsable de revoir les demandes d'inscriptions. Le personnel administratif déjà en place au BES s'occupera de les inscrire et de les appuyer.

h) l'offre et la séquence de cours

Note : s'il s'agit d'une création de cours, spécifiez les résultats d'apprentissage, comment le cours s'insère-t-il dans la cohérence du cursus et comment le cours est en conformité avec la mission et les plans académiques de l'Université.

Les étudiants participant au Microprogramme droit et technologie à titre d'étudiants spéciaux devront suivre la séquence de cours suivante : Law for Technology; Technology for Law

Ce Microprogramme sera combinable et modulable pour les étudiants admis et inscrits dans le programme de Maîtrise droit et technologie.

i) des programmes existants dans la faculté ou dans d'autres facultés

Note : dans ce cas, joindre dans l'Annexe 3 tout document démontrant que tous les intervenants concernés ont été consultés par rapport aux modifications proposées.

Les étudiants déjà admis dans le programme de maîtrise droit et technologie peuvent compléter sur une base facultative le Microprogramme en droit et technologie et ces crédits satisferont en partie les exigences pour l'octroi de ce grade. Similarly, the students completing the general LLM may enroll in the microprogram on an optional basis and have the credits count toward the general LLM. In both cases, students must meet all degree requirements for the LLM degree to receive their LLM.

j) les étudiants déjà inscrits dans le programme et les mesures prises à cet égard (*ex. : est-ce qu'une clause grand-père est nécessaire ?*)

So long as students have optional courses left to complete, they may take the courses in the microprogram as those optional courses and receive credit toward their LLM.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Tableau comparatif des modifications proposées au texte de l'annuaire (version actuelle vs version proposée) en anglais et en français.

Français

ANNUAIRE (français)	ANNUAIRE (français)
SURVOL	SURVOL
EXIGENCES D'ADMISSION (pour les programmes aux études supérieures seulement)	EXIGENCES D'ADMISSION (pour les programmes aux études supérieures seulement)

ANNUAIRE (français)	ANNUAIRE (français)
<p>EXIGENCES DU PROGRAMME</p>	<p>Conditions d'admission et d'inscription:</p> <p>Option1 : Les étudiants qui souhaitent poursuivre un programme de maîtrise ou un programme de diplôme d'études supérieures doivent faire demande et être admis à leur programme d'études supérieures avant de s'inscrire à un deuxième Microprogramme aux études supérieures identifiée dans un programme existant.</p> <p>Option 2 : Les étudiants qui poursuivent un Microprogramme aux études supérieures, sans être admis ou sans avoir l'intention de compléter un programme de maîtrise ou de diplôme d'études supérieures, doivent obtenir l'approbation préalable de l'unité académique offrant le microprogramme aux études supérieures. Ces étudiants seront considérés des étudiants spéciaux, comme définis par le Règlement académique II- 3.3.3. et doivent rencontrer les critères d'admissibilité suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • personnes ayant un baccalauréat en droit (LL.L., LL.B., J.D.) ou l'équivalent; • étudiantes et étudiants inscrits à un programme de 2e et 3e cycle en droit dans une autre université; • personnes inscrites à la formation postuniversitaire en droit. <p>Les candidats qui veulent s'inscrire au microprogramme en droit et technologie avec le statut d'étudiant spécial doivent communiquer avec la direction des études supérieures à etudgrad@uottawa.ca et soumettre les documents suivants :</p> <p>Documents requis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une lettre de présentation (maximum de 200 mots) indiquant les raisons qui vous motivent à suivre ce cours à titre d'étudiant spécial;

ANNUAIRE (français)	ANNUAIRE (français)
	<ul style="list-style-type: none"> • Un curriculum vitae à jour ; • Relevés de notes (copie non officielle) pour tous les cours postsecondaires suivis; • Un formulaire d'inscription <p><u>L'étudiant doit satisfaire aux exigences suivantes :</u></p> <p>EXIGENCES DU PROGRAMME</p> <p>Les étudiants inscrits au microprogramme_en droit et technologie avec le statut d'étudiant spécial doivent compléter les cours DCL7718 Droit des technologies (3 cr) et DCL7719 Technologies pour le droit (3 cr).</p> <p>Ils sont également assujettis aux dispositions régissant les cours auxquels ils sont inscrits tels que les préalables, les exigences d'assiduité, les travaux, les examens et les notes de passage. Tout échec sera inscrit au relevé de notes.</p>

English

CALENDAR TEXT (English)	CALENDAR TEXT (English)
<p>OVERVIEW</p> <p>ADMISSION REQUIREMENTS (for graduate programs only)</p> <p>PROGRAM REQUIREMENTS</p>	<p>OVERVIEW</p> <p>ADMISSION REQUIREMENTS (for graduate programs only)</p> <p>Option 1: Students wishing to pursue a Master's program or Graduate Diploma program must apply for, and be admitted to, their graduate program before they enroll in a second Graduate Microprogramme identified within their existing program.</p> <p>Option 2: Students pursuing a Graduate Microprogramme, without being admitted to or intending to complete a Master's or Graduate Diploma program, must obtain the prior approval of the academic unit offering the Graduate Option. These students will be</p>

CALENDAR TEXT (English)	CALENDAR TEXT (English)
	<p>considered special students, as defined by the Academic Regulation II- 3.3.3 and must meet the following eligibility:</p> <ul style="list-style-type: none"> • those with an LL.L., LL.B., J.D. or its equivalent; • practicing lawyers or other legal practitioners ; • students registered in a graduate program in law at another university; • those who are enrolled in postdoctoral training in law. <p>Students who would like to enroll into the Microprogram in law and technology must contact the graduate studies administration at etudgrad@uottawa.ca and submit the following documents:</p> <p>Required Documents</p> <ul style="list-style-type: none"> • A letter (no more than 200 words in length) explaining how this course will contribute to your professional or academic development; • A curriculum vitae; • All your university transcripts (unofficial copies are acceptable); • Registration form duly completed. <p><u>Students must meet the following requirements:</u></p> <p>PROGRAM REQUIREMENTS</p> <p>Students enrolled in the Law and Technology microprogram as a special student must complete the two courses comprising the Microprogram : DCL7318 Law for Technology and DCL7319 Technology for Law.</p> <p>Special Students must meet the requirements that apply to the courses in which they enroll, such as prerequisites, attendance requirements, assignments, examinations and passing grades. Any failing grade will be recorded on the transcript.</p>

CALENDAR TEXT (English)	CALENDAR TEXT (English)
	Special Students pursuing a Graduate Microprogram may enroll in no more than six course units per term, and will be enrolled part time.

ANNEXE 2 : Document uoCampus, le cas échéant (création, modification ou abolition de cours). Veuillez vous référer au [Guide pour la préparation des demandes au Sénat](#).

ANNEXE 3 : Dans le cas des modifications mineures touchant les programmes de plusieurs facultés, joindre tout document démontrant que tous les intervenants concernés ont été consultés par rapport aux modifications proposées. Veuillez vous référer au [Guide pour la préparation des demandes au Sénat](#).

ANNEXE 4 : Si les modifications mineures proposées ont un impact sur les ressources humaines et matérielles nécessaires au déploiement du programme, veuillez inclure toute documentation pertinente concernant l'approbation préalable du doyen et du provost associé à la planification et aux budgets académiques.